



ÉCOLE DE DROIT

Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026-2027

Master JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Conseil de Gestion : 29 juin 2026



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Anne-Blandine CAIRE - a-blandine.caire@uca.fr Jennifer Marchand jennifer.marchand@uca.fr

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Justice,procès, procédures	Anne-Blandine CAIRE Jennifer MARCHAND	a-blandine.caire@uca.fr jennifer.marchand@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Justice, Procès et Procédures	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Anne-Blandine CAIRE ; Jennifer MARCHAND

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-U3-UE4-UE5-UE6	30	X	
B	UE1-UE2-U3-UE4	30	X	

MASTER 1 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit privé et procédure 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 2 : Droit international et européen	6												
		EC 1 : Droit international privé		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit pénal et sciences criminelles 1	12												
		EC 1 : Criminologie		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit pénal spécial		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
EC 3 : Droit pénal spécial - TD		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
		30													
2	B	UE 1 : Droit privé et procédure 2	15												
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit des successions et des libéralités - TD		40	EvT		1	A				1	A		
		EC 4 : Modes alternatifs de règlement des différends													
		EC 5 : initiation à la recherche													
		UE 2 : Libertés et droits fondamentaux 1	6												
		EC 1 : Droit international humanitaire		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Droit de la Convention européenne des droits de l'homme		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Option Droit des affaires 1 ou culture générale 1	6												
Option au choix (1 parmi 2)															
Option 1 : Droit des affaires 1		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H		
EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M			
EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD															
Option 2 : Culture générale 1															

	EC 3 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
	EC 4 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
	UE 4 : Anglais	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ;

A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S2-UE1-EC4 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Justice, Procès et Procédures

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

21 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance					
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
3	A	UE 1 : Culture juridique et générale	3														
		EC 1 : Histoire de la justice		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		UE 2 : Contentieux et procédures	6														
		EC 1 : Droit commun du procès		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Droit de la preuve		30	EvT		1	E	1H								
		UE 3 : Libertés et droits fondamentaux 2	12														
		EC 1 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		120	EvT		1	Grand oral*									
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit pénal															
		EC 3 : Libertés fondamentales, aspects de droit public															
		UE 4 : Option Droit des affaires 2 ou Culture générale 2	3														
		Option au choix (1 parmi 2)															
		Option 1 : Droit des affaires 2		30	EvC		2	E et/ou O		1	M						
		EC 1 : Déontologie des acteurs du droit des affaires															
		Option 2 : Culture générale 2		30	EvT		1	E	3H								
		EC 2 : Théorie du droit															
		UE 5 : Compléments de formation	3														
		EC 1 : Techniques oratoires Séminaire d'éloquence et techniques oratoires		30	EvT		1	A									
		UE 6 : Anglais	3														
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O							
		30															
		UE 1 : Droit pénal et sciences criminelles 2	9														
		EC 1 : Droit pénal des mineurs		20	EvT		1	E	1H								
		EC 2 : Droit pénal international		20	EvT		1	E	1H								
		EC 3 : Criminologie approfondie		50	EvC		2	E et/ou O		1	M						

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

4	B	UE 2 : Monde contemporain	3								
		EC 1 : Droit du numérique et des pratiques numériques		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		EC 2 : Grands problèmes contemporains		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		UE 3 : Droit privé et procédure 3	3								
		EC 1 : Etude de dossiers contentieux		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		EC 2 : Droit approfondi des personnes et de la famille		15	EvC		2	E et/ou O		1	M
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	12								
		EC 1 : Stage professionnel et rapport de stage ou stage de recherche (mémoire)		90	EvT		1	A			
		EC 2 : Concours de criminologie : Rédaction de commentaires criminologies d'œuvres de fiction		30	EvT		1	A			
		UE 5 : Complément de formation	3								
		EC 1 : Préparation rapports de stage et mémoires de recherches						NE			
		EC 2 : Séminaire d'éloquence et de techniques oratoires		30	EvT		1	A			
			30								

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* : Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières

S3-UE5-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE4-EC1 et EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

S4-UE5-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser